

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2011**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil ONZE, le 5 avril à vingt heures quarante-cinq, les membres de l'Association se sont réunis , sur convocation faite par le Secrétariat du Club conformément aux statuts.

**ETAIENT PRESENTS :**

Les membres présents ou représentés sont au nombre de 100 sur 184, soit plus du quart des membres actifs, licenciés du Club.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude ROGER, en sa qualité de Président, constate que les membres présents ou représentés, possèdent plus du quart des membres inscrits , et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- \* les comptes de l'exercice 2010,
- \* le rapport financier de la saison 2010,
- \* les statuts de l'Association,
- \* la liste des membres actifs,
- \* les pouvoirs des membres représentés,

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR :**

- \* Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2010,
- \* Quitus au Président et au Trésorier,
- \* Organisation de la saison 2011,
- \* Fixation des cotisations de la saison 2011/2012,
- \* Rappel du règlement du Club,
- \* Questions diverses.

Le Président rappelle qu'à la suite d'une anomalie dans les comptes 2010 d'un montant de 99 euros, les comptes et le budget prévisionnel n'ont pas été approuvés et qu'il avait proposé de tenir une nouvelle assemblée avec les comptes rectifiés.

Les rapports moral et financier ont été modifiés quant au montant des recettes 2010 et au résultat. Les dépenses, elles n'ont pas été modifiées.

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion. Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée donne acte et approuve les rapports moral et financier exposés par le Président et le Trésorier.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR 56 VOIX POUR, 13 ABSTENTION, 34 VOIX CONTRE**

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2010 par :

POUR	56	Voix
CONTRE	34	Voix
ABSTENTION	13	Voix

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, approuve l'organisation de la saison 2010 et 2011.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée décide que les cotisations de la saison 2010/2011 seront augmentées de 2 % arrondies à l'euro le plus proche et deviendront pour les Habitants de Chavenay :

- cotisation adultes hors licence	85 euros
- cotisation enfants hors licence	57 euros
- forfait enfants	240 euros
- cotisation jeunes + 16 ans	57 euros
- cotisations adultes hors Chavenay	142 euros
- cotisation enfants hors Chavenay	60 euros

étant ici précisé que le coût de la licence pour 2011 est inconnu et non inclus dans toutes les cotisations et dans tous les cours exception faite pour les forfaits enfants et jeunes de +16 ans..

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

Les questions diverses débattues seront conservées en annexe.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE**

La séance est levée à vingt-deux heures trente après que le présent procès-verbal ait été signé par les membres du Bureau.

